

Image not found or type unknown



Date de Validité du jugement (jaf)

Par **anita**, le **08/02/2010** à **17:45**

Bonjour, je suis séparée de mon ex (non mariés) et pour la garde et les frais de pension alimentaire pour élever mon enfant(2ans et demi), nous sommes passés devant le " JAF" le 08 sep 2009. J'ai reçu l'extrait du jugement le 22 sep 2009, mais je n'ai pas reçu la signification du jugement par huissier a ce jour. mon ex paie quand il en a envie, ou quand il peut selon ses dires....question A partir de quelle date le jugement prend effet car mon ex paie quand il en a envie, ou quand il peut selon ses dires....Que puis je faire pour qu'il paie régulièrement ? la vie n'est pas simple....et vous le savez Merci par avance. Cordialement